

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Etaient présents : Mmes JURADO-GONZALEZ - DARRIET
MM DUMENIL - CHALOUPIN – NORMANT - BOURREL – BALADE –
MANGIEU - GARRIGUES et LAFOSSE

Absente excusée : Mme GOUDENECHÉ ayant donné procuration à M. LAFOSSE

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

BUDGET 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débiter l'examen du budget communal 2017 par le vote des subventions et des participations diverses. Monsieur le Maire énumère en premier lieu les montants concernant les contributions aux organismes de regroupement (SISS, SMAHBB, Gironde Numérique et SIRP).

Madame JURADO-GONZALEZ remarque qu'il y a une hausse de 15% par rapport à l'an passé pour la subvention du S.I.S.S. Elle souhaite avoir une explication sur cette augmentation, à savoir si elle est liée avec la fluctuation du nombre d'enfants transportés sur la commune.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la subvention allouée au Syndicat d'Irrigation (SMAHBB) est équivalente à celle de l'an passé, le Syndicat prenant à sa charge une part de la subvention.

Au niveau de Gironde Numérique, la participation de Bieujac est la même que les années précédentes.

Concernant le SIRP, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'inversion exceptionnelle de la clé de répartition opérée l'an passé n'a pas été reconduite en 2017, ce qui explique la baisse de la dotation cette année.

Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal que ce retour à la normale, logiquement prévu, n'a toujours pas l'assentiment de nos collègues de Saint Pardon de Conques qui ont de nouveau remis sur le tapis la question de la clé de répartition. Le vote du budget du SIRP (4 voix contre 3) a confirmé les dispositions des statuts du SIRP, ce qui explique le retour à une participation classique de Bieujac.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote des subventions communales, insistant sur le principe de maintenir les dotations sur les montants de 2016.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU explique au Conseil Municipal qu'il lui semble que les activités proposées en 2016 par l'Association Bieujac Arts et Culture et le Comité des Fêtes sont en régression (pas de lotos, abandon du réveillon, ...) ce qui pourrait justifier une baisse de la subvention. De plus, il souhaiterait connaître les actions prévues en 2017 pour ces associations afin de pouvoir avoir une vision globale des actions.

Madame JURADO-GONZALEZ et Monsieur MANGIEU souhaitent que l'ensemble des associations, tel que cela est en vigueur dans la plupart des collectivités, fasse parvenir en Mairie un bilan des activités réalisées dans l'année écoulée afin de pouvoir justifier les subventions allouées.

Monsieur BOURREL précise que les associations pourraient percevoir en plus de leur dotation des subventions spécifiques sur des grands projets définis (s'ils existent) et que par ailleurs il ne fallait pas décourager les associations.

Monsieur Guillaume NORMANT rappelle au Conseil Municipal que les associations communales sont le moteur de la vie de la Commune et qu'il convient de les soutenir le mieux possible. Il convient toutefois qu'une traçabilité s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que si une association ne propose aucune activité dans l'année, la subvention ne sera pas versée.

Après discussions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les subventions et les participations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions et participations 2017 comme suit:

– S.I.S.S. du Langonnais	4 666,58 €
– S.M.A.H.B.B. (Irrigation)	3 610,67 €
– GIRONDE NUMERIQUE	500,00 €
– SIRP Bieujac/Saint Pardon	115 217,76 €
– Société de Chasse	500,00 €
– Judo Club Bieujacais	900,00 €
– Bieujac Arts et Culture	1 400,00 €
– Comité des Fêtes	1 000,00 €
– Croix Rouge	100,00 €
– Resto du Cœur	100,00 €
– F.N.A.C.A.	80,00 €
– Association des Parents d'Elèves	300,00 €
– Comice Agricole	92,80 €

VOTE DE TAUX D'IMPOSITION 2017

Vu l'état de notification des bases d'imposition pour 2017 (Etat 1259) ;

Entendu le rapport de la Commission des Finances ;

Il est proposé au Conseil d'augmenter le taux d'imposition de 2,5 % pour 2017 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de fixer les taux d'imposition pour 2017 conformément au tableau ci-après :

	TAUX 2016	TAUX 2017
Taxe d'habitation	10,36 %	10,62 %
Taxe foncière Bâti	15,61 %	16,00 %
Taxe foncière Non bâti	68,16 %	69,86 %

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRINCIPAL

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2016 à savoir 53 868,35 € :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation au R 1068 en investissement pour 35 942,24 €
Report en fonctionnement R 002 pour 17 926,11 €

VOTE DES BUDGETS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des budgets prévisionnels 2017.

1°) COMMUNE

Section Fonctionnement :

Dépenses : 384 195,47 €

Recettes : 384 195,47 €

Section Investissement :

Dépenses : 56 642,24 €

Recettes : 56 642,24 €

2°) LOTISSEMENT

Section Fonctionnement :

Dépenses : 8 000,00 €

Recettes : 23 731,40 €

Section Investissement :

Dépenses : 8 000,00 €

Recettes : 8 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le budget communal 2017.